Envoyé en préfecture le 03/07/2017
Reçu en préfecture le 03/07/2017
Affiché le
ID : 974-219740073-20170606-DELIB_170606_15-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2017-065

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS PORTOIS - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LE PORT ET LA SOCIETE EDENA

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 mai 2017 et affichée le 29 mai 2017.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 03 JUIL 2017

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi six juin, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1ère adjointe, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2ème adjointe (par Mme Lacpatia 1ère adjointe), Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint), Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona, (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien (par Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11ème adjoint), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Jean-Bernard Gaillac à 17h10, Mme Karine Infante à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber à 19h05, M. Wilfrid Cerveaux à 19h07, M. Fayzal Ahmed Vali à 19h26.

Absent (s): M. Daniel Vassinot.

.....

.....

Affaire n°2017-065

Envoyé en préfecture le 03/07/2017
Reçu en préfecture le 03/07/2017
Affiché le
ID : 974-219740073-20170606-DELIB_170606_15-DE

SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS PORTOIS - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LE PORT ET LA SOCIETE EDENA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » en date du 24 mai 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 06 juin 2017 relatif à l'accord cadre entre la Ville de Le Port et Edena portant notamment attribution de subvention à 6 clubs sportifs au titre de l'année 2017,

M. Wilfrid Cerveaux ne prend pas part au vote,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de valider les termes de la convention de partenariat entre la ville de Le Port et la société Edena, pour le soutien aux clubs sportifs portois,

Article 2 : d'approuver l'attribution des subventions aux clubs sportifs selon la clé de répartition suivante au titre de l'exercice 2017, conformément au tableau ci-après :

CLUB	DISCIPLINE	PARTICIPATION VILLE	PARTICIPATION EDENA	TOTAL
A2 RDG	Course de Montagne	1 500 €	1 500 €	3 000 €
USPGA	Athlétisme	3 500 €	3 500 €	7 000 €
FC PORT	Handball	2 500 €	2 500 €	5 000 €
PORT HBC	Handball	2 000 €	2 000 €	4 000 €
RC AUSTRAL	Football	2 500 €	2 500 €	5 000 €
FC Rivière des Galets	Football	3 000 €	3 000 €	6 000 €
TOTAL		15 000 €	15 000 €	30 000 €

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU